



AEF EMPLOI 2017

UN DISPOSITIF D'AIDE A L'EMBAUCHE DU FAFSEA

(Accompagnement de l'effort de formation)

✓ OBJECTIFS

- **Soutenir l'embauche** de salariés dans les très petites entreprises en optimisant l'adéquation des compétences du candidat au poste proposé via la **formation professionnelle interne**. Avec l'accompagnement de la Chambre d'Agriculture, il s'agit de déterminer un projet de formation de **200H**, qui se déroulera en interne, afin de **transmettre les savoir-faire propres à l'entreprise**.
- **Bénéficier d'un soutien financier de 3 015€ nets de taxes du FAFSEA** pour 200H de formation interne d'un nouvel embauché.

✓ QUI EST CONCERNE ?

- Entreprise : **employeur volontaire de moins de 11 salariés** relevant du FAFSEA.
- Candidat : en contrat **CDD de 6 mois minimum** OU **CDI** (signature du contrat avant le 20 Décembre 2017)

✓ QUAND LE DECLENCHER ?

- CDD de six mois : dans le mois qui suit l'embauche
- CDI : dans les 2 mois qui suivent l'embauche

✓ QUEL EST LE DEROULEMENT ?

1. Je recrute un salarié,
2. Je contacte dans le mois de l'embauche la Chambre d'Agriculture pour mettre en œuvre le dispositif AEF Emploi (analyse du besoin de formation interne, définition du programme et du tuteur, établissement d'un chèque de 3 685€ à l'ordre du FAFSEA qui ne sera encaissé qu'après réception des aides finales),
3. Je mets en œuvre la formation en interne (feuille de présence à signer),
4. Je reçois un acompte de 2 010€ dès le 1^{er} mois,
5. A la fin de la formation, avec la Chambre d'Agriculture, nous faisons le bilan de l'action,
6. La Chambre d'Agriculture transmet toutes les pièces administratives du dossier au FAFSEA,
7. Le FAFSEA me règle le solde de 4 690€ nets de taxes, encaisse le chèque initial et règle au prestataire (la Chambre d'Agriculture) son accompagnement, soit 1400€.

=> A l'issue des 200H de formation interne, **l'aide nette perçue par l'entreprise est de 3 015 €** (2010+4690-3685)

✓ QUI CONTACTER AVANT OU DES L'EMBAUCHE ?

Estelle MARIE – Conseillère RH	Maryline MEYRIGNAC – Conseillère Formation
estelle.marie@loir-et-cher.chambagri.fr	formation@loir-et-cher.chambagri.fr
02.54.55.20.26 ou 06.67.49.37.80	02.54.55.74.76